

Vu les articles L712-1 à L712-6 modifiés
Vu l'article L712-6-1 modifié
Vu l'article L719-7 du code de l'éducation

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 9 février 2024 décide :

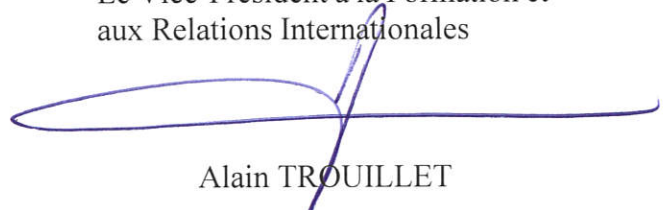
ACTE ADMINISTRATIF <i>Acte 03-2024</i>	ADOPTION DE LA DELIBERATION Règlement concernant l'expérimentation de l'accès en 2 ^{ème} année des études en sciences infirmières et manipulateur électroradiologiste de la faculté de Médecine.
---	--

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire adopte la délibération relative au règlement concernant l'expérimentation de l'accès en 2^{ème} année des études en sciences infirmières et manipulateur électroradiologiste de la faculté de Médecine.

Document annexé.

A Saint Etienne le 07/03/2024

Pour le Président et par délégation,
Le Vice-Président à la Formation et
aux Relations Internationales

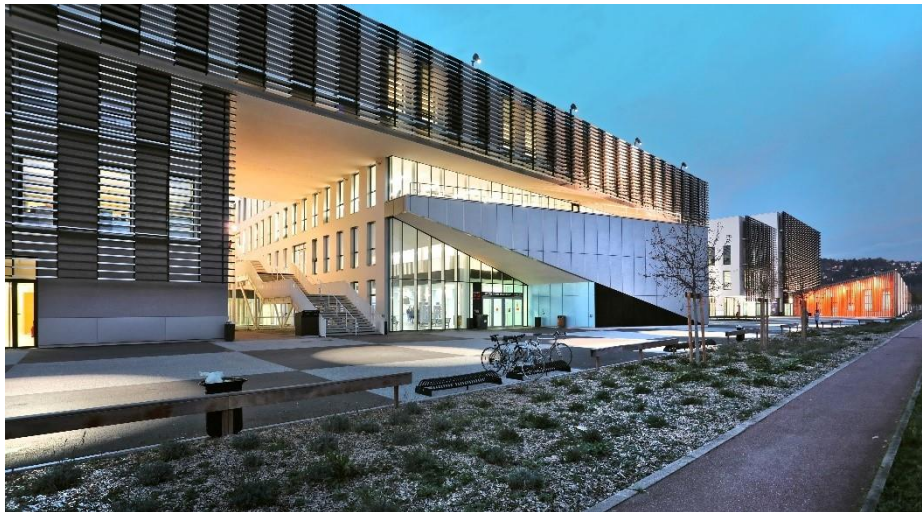


Alain TROUILLET

POUR :	26	CONTRE :	0	ABST :	0
--------	----	----------	---	--------	---

Règlement des études de la Faculté de Médecine Jacques Lisfranc

**Expérimentation de l'accès en 2^{ème} année des études
en Sciences Infirmières et Manipulateur
Electroradiologiste en double cursus Licence Sciences
Pour la Santé**



Année universitaire 2023-2024

Table des matières

I-	Présentation générale.....	3
II-	Organisation et articulation de l'expérimentation avec la L1PASS.....	3
	Inscription.....	3
	Déroulement de l'expérimentation en L1PASS.....	3
	Poursuite d'étude et candidature MMOPK.....	4
	Conditions d'ouverture de l'expérimentation.....	4
III-	Présentation des UE de l'expérimentation	4
	UE Sciences Infirmières Appliquées (IFSI)	4
	UE Technologies d'imagerie médicale (DTS IMRT).....	5
IV-	Conditions de candidature et d'admission	5
	Conditions.....	5
	Grilles de notation.....	5
V-	Phase d'admission des candidats	6
	Déroulement et calendrier prévisionnel de la phase d'admission.....	6
	IFSI Répartition des étudiants dans les instituts partenaires	7
	Préparation aux stages	7
Annexes.....		8
	1- Calendrier d'inscription à l'expérimentation	8
	2- Calendrier prévisionnel de la phase d'admission	8

I- Présentation générale et capacités d'accueil

L'Université Jean Monnet Saint-Etienne propose une expérimentation (double parcours) avec les Etablissements associés suivants : IFSI de St-Etienne, de Saint- Chamond, de la Croix Rouge Française de Roanne ; Lycée Honoré d'Urfé au sein du Département de sciences infirmières et techniques en Santé de la Faculté de Médecine

L'objectif de cette expérimentation est de permettre à des étudiants de L1 PASS qui ont suivi et validé leur année de licence mais qui n'ont pas été admis dans l'une des filières de santé Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie, Kinésithérapie (MMOPK) de poursuivre leurs études directement en 2ème année soit de sciences infirmières, soit de manipulateur électroradiologiste, sur des places réservées dans le cadre de l'expérimentation, après une phase de sélection et en parallèle de poursuivre un double cursus en 2ème année de licence mention « Sciences pour la santé » (SPS) afin d'acquérir une double diplomation.

Date de mise en œuvre : 2021-2022

Durée prévue : jusqu'en 2025-2026

Nombre de places disponibles en 2ème année de ces deux doubles parcours :

- IFSI / Licence SPS : 17 réparties comme suit :
 - 5 places dans l'IFSI du CHU de Saint-Etienne
 - 3 places dans celui du CH du Gier à St-Chamond
 - 4 dans celui du CH de Roanne
 - 5 à l'IRFSS Croix-Rouge Française de Saint-Etienne
- DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (IMRT) / Licence SPS : 5 places au lycée Honoré D'Urfé de Saint-Etienne

II- Organisation et articulation de l'expérimentation avec la LIPASS

Inscription

Seuls les étudiants inscrits en LIPASS pour l'année universitaire en cours sont autorisés à s'inscrire et participer à l'expérimentation.

Au deuxième semestre au moment des inscriptions pédagogiques aux UE de spécialité, les étudiants inscrits en LIPASS peuvent choisir :

- Soit de ne pas participer à l'expérimentation et dans ce cas, ils poursuivent leur cursus dans les conditions prévues par le règlement des études de la L1 PASS et choisissent uniquement des UE MMOPK comme le reste des étudiants de L1 PASS
- Soit de participer à l'expérimentation en choisissant une des UE de l'expérimentation et au moins une UE MMOPK.

Déroulement de l'expérimentation en LIPASS

Les étudiants qui souhaitent candidater pour une poursuite d'étude en 2ème année de sciences infirmières (IFSI) doivent suivre l'UE « Sciences Infirmières appliquées » et les étudiants qui souhaitent candidater pour une poursuite d'étude en 2ème année d'IMRT doivent suivre l'UE « Technologies d'imagerie Médicale ». Il n'est pas possible pour un étudiant de choisir simultanément ces 2 UE de l'expérimentation.

La participation à l'expérimentation ne se substitue bien évidemment pas à la possibilité de concourir et d'être admis, le cas échéant, en 2ème année de l'une des filières de santé MMOPK. Il s'agit d'une possibilité en plus offerte aux étudiants pour intégrer un cursus paramédical.

De plus, afin de permettre à chaque étudiant de valider sereinement la L1 PASS, les enseignements des deux UE spécifiques de l'expérimentation n'auront lieu qu'après les examens de fin de 2ème semestre des UE de la L1 PASS.

Les notes obtenues dans le cadre des UE de l'expérimentation ne sont prises en compte ni dans la validation de la L1 PASS, ni dans les classements du 1er et du 2nd groupe pour l'admission dans l'une des filières MMOPK (cf règlement d'admission en 2ème année MMOPK de l'année en cours). Ces notes sont uniquement prises en compte pour l'admission directe, mais sélective, en 2ème année de sciences infirmières (IFSI) ou d'IMRT (manipulateur électroradiologiste).

Poursuite d'étude et candidature MMOPK

La poursuite d'études en double cursus avec la licence « Sciences pour la santé » offre la possibilité de tenter une seconde candidature à l'admission dans l'une des filières MMOPK au titre du parcours LAS2 ou + avec au moins 120 crédits ou plus validés dans cette licence « sciences pour la santé ». Cependant, cette seconde candidature ne sera possible qu'à partir de la 3ème année de licence « Sciences pour la Santé » et pas à la fin de la 2ème année. En effet, seule la 3ème de licence « Sciences pour la santé » peut permettre d'avoir un accès santé (LAS) dans le cadre de cette expérimentation.

Conditions d'ouverture de l'expérimentation

Les UE « Sciences Infirmières appliquées » et « Technologies d'imagerie Médicale » spécifiques à l'expérimentation ne seront ouvertes que si le nombre d'étudiants candidats est ≥ 15 pour chacune.

III- Présentation des UE de l'expérimentation

UE Sciences Infirmières Appliquées (IFSI)

Objectifs pédagogiques :

- Mettre l'accent sur le transfert de l'innovation en présentant le plan France Médecine Génomique 2025 sous la focale de la place et du rôle que peuvent avoir les Infirmiers Diplômés d'Etat dans ces parcours de soins.
- Poser les fondements des sciences infirmières, au plan notamment de la discipline infirmière, des concepts et des théories infirmières.
- Acquérir les bases des activités de soins infirmiers, notamment en matière de prévention, d'éducation de la santé et de formation ou d'encadrement.
- Développer les techniques du raisonnement et de la démarche clinique infirmière, de la construction et de la conduite d'un projet de soins infirmiers.
- Bénéficier de 4 semaines d'enseignement clinique en qualité de stagiaire dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.

Programme :

- Module 1 : Sciences et techniques infirmières : méthodes
- Module 1-Bis : Sciences et techniques infirmières : fondamentaux
- Module 2 : Préparation du stage en soins infirmiers (compétences et positionnement attendues)

Modalités des enseignements :

Cours magistraux (CM) et Travaux dirigés (TD) en présentiel ou en distanciel, Travaux pratiques (TP) en présentiel.

Modalités d'évaluations :

Session unique avec un examen terminal à la fin du 2ème semestre sous forme de QCMs.

UE Technologies d'imagerie médicale (DTS IMRT)

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir les principes de bases des différentes modalités d'imagerie médicale et de la radioprotection
- Préparer un stage obligatoire de 4 semaines à travers la découverte des différentes techniques d'exploration radiologiques de projection.

Programme :

- Module 1 : Radiobiologie Radioprotection : principes fondamentaux
- Module 2 : Pharmacologie radiopharmaceutiques, produits de contraste
- Module 3 : Physique appliquée aux rayons X et technologie en imagerie radiologique, scanner
- Module 4 : Physique appliquée et technologie en médecine nucléaire
- Module 5 : Physique appliquée radiothérapie interne vectorisée
- Module 6 : Exploration radiologiques de projection

Modalités des enseignements :

Cours magistraux (CM) et Travaux dirigés (TD) en présentiel ou en distanciel.

Modalités d'évaluations :

Session unique avec un examen terminal à la fin du 2ème semestre sous forme de QCMs.

IV- Conditions de candidature et d'admission

Conditions

L'admission des étudiants en deuxième année des filières 2ème année de sciences infirmières (IFSI) ou d'IMRT (manipulateur électroradiologiste) est subordonnée à plusieurs conditions :

- Le choix de l'étudiant de participer à l'expérimentation en respectant le planning et les modalités fixées par l'administration (cf Annexe 1).
- La réussite de l'année de L1 PASS en session 1 exclusivement (donc pas après rattrapage) et donc avoir acquis au moins 60 crédits ECTS permettant la validation de la L1 en application du règlement des études de la formation.
- Être sélectionné en fonction d'un classement par ordre de mérite établi en fonction des grilles présentées ci-après dans la limite des places ouvertes au processus d'Expérimentation
- Valider le stage de 4 semaines obligatoire pour les étudiants reçus dans le cadre de l'Expérimentation sur le mois d'août dès la publication des résultats définitifs des résultats des concours de l'expérimentation (cf partie V).

Grilles de notation

Pour établir le classement, les notes des différentes UE listées ci-dessous sont transformés en point en respectant le barème décrits dans les tableaux ci-après :

Accès au double parcours en 2ème année IFSI/Licence SPS

UE	Nombre de points maximum/UE
UE du tronc commun de la L1 PASS	100
UE 1 - Biochimie et Biologie moléculaire	5
UE 2 - Biologie cellulaire et histologie	5
UE3-S1 - Biophysique	5
UE4 - Biostatistiques	5
Anglais	5
Outils numériques	5
UE3-S2 - Biophysique	5
UE 5 - Anatomie - Embryologie	20
UE 6 - Médicaments et produits de santé	15
UE 7 - Santé Société humanité	25
UE 8 - Physiologie Humaine	5
UE expérimentation IFSI - Sciences Infirmières appliquées	100
Total	200

Accès au double parcours en 2ème année d'IMRT/Licence SPS

UE	Nombre de points
UE du tronc commun de la L1 PASS	100
UE 1 - Biochimie et Biologie moléculaire	5
UE 2 - Biologie cellulaire et histologie	5
UE3-S1 - Biophysique	10
UE4 - Biostatistiques	5
Anglais	5
Outils numériques	5
UE3-S2 - Biophysique	25
UE 5 - Anatomie - Embryologie	20
UE 6 - Médicaments et produits de santé	5
UE 7 - Santé Société humanité	10
UE 8 - Physiologie Humaine	5
UE expérimentation DTS IMRT - Technologie d'imagerie médicale	100
Total	200

V- Phase d'admission des candidats

Déroulement et calendrier prévisionnel de la phase d'admission

La phase d'admission en deuxième année de ces doubles parcours s'effectuera en parallèle de celle des concours MMOPK.

Afin de permettre à chaque étudiant de candidater sereinement aux concours MMOPK et de ne pas interférer avec ses choix du 1er groupe et du 2nd groupe d'épreuves, le cas échéant, les résultats des concours de l'expérimentation ne seront communiqués qu'au moment de la publication des résultats provisoires de la sélection MMOPK à l'issue du second groupe d'épreuves (après les épreuves orales).

Ainsi, au moment de la publication des résultats du premier groupe d'épreuves MMOPK, tous les étudiants ayant participé à l'expérimentation seront catégorisés comme « ajournés » à ces concours de l'expérimentation de manière indépendante des résultats réels. Cet « ajournement » temporaire ne préjuge

pas du résultat d'admission en 2ème année de sciences infirmières (IFSI) ou d'IMRT (manipulateur électroradiologiste).

Au moment de la publication des résultats du second groupe d'épreuve MMOPK, les étudiants ayant participé à l'expérimentation verront alors leurs classements dans les filières MMOPK et leurs classements dans la sélection de l'expérimentation. Les candidats admissibles dans l'une ou plusieurs filières MMOPK ou IFSI/Manipulateur électroradiologiste choisissent la filière d'admission sur une appliweb, permettant d'attester de la date de son dépôt, leur acceptation d'admission dans une seule formation, sous peine d'en perdre le bénéfice. **Ce choix est définitif et permettra ensuite d'avoir la liste définitive des étudiants admis pour chaque formation.**

Les places libérées par ces choix sont attribuées aux étudiants classés en liste complémentaire, par ordre de mérite, dans la limite de la capacité d'accueil restant à pourvoir ou de l'épuisement de la liste complémentaire.

Cette phase d'admission respectera le calendrier suivant indiquée en annexe 2.

IFSI | Répartition des étudiants dans les instituts partenaires

La répartition des étudiants admis à passer le stage en lien avec la sélection IFSI/Licence SPS, entre les 4 IFSI partenaires (Saint-Etienne, Croix-Rouge, Saint-Chamond, Roanne) sera effectuée par ordre de mérite en tenant compte du classement de cette sélection. Les étudiants s'engagent ainsi à suivre les modalités spécifiques d'inscription dans chacune de ces IFSI (frais d'inscription, dossier d'inscription, etc...).

Préparation aux stages

Les étudiants admis dans les deux filières d'expérimentation devront faire un stage obligatoire de 4 semaines au mois d'août. Ils choisiront leur terrain de stage selon leur ordre de classement dans une liste établie par la faculté de médecine.

Le stage infirmier se déroule dans un service hospitalier sous la responsabilité d'un cadre de santé. Le stage manip radio se déroule dans le service de radiologie du CHU de Saint-Etienne.

Une demi-journée de formation précède le stage. La présence de tous les étudiants à cette formation est obligatoire. Cette demi-journée de formation aura lieu entre la date de publication des résultats définitifs et le début de la période de stage en août.

La validation pratique de ce stage est obligatoire pour valider l'accès en 2ème année au double cursus. Elle sera examinée par l'instance compétente dans chaque institut/école.

Annexes

1- Calendrier d'inscription à l'expérimentation

Inscription pédagogique sur une appli web à l'une des deux UE de l'expérimentation ou non	Du lundi 5 février au Dimanche 11 février 2024
---	---

2- Calendrier prévisionnel de la phase d'admission

<p>Délibération du jury et publication résultats provisoires du premier groupe du concours MMOPK</p> <p>Pour les concours de l'expérimentation : tous les étudiants sont classés comme « ajournés »</p>	Le Jeudi 13 Juin 2024
<p>Publication des résultats du second groupe avant choix pour chaque filière MMOPK et chaque parcours ou groupe de parcours de formation antérieurs, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la liste des étudiants admis avant choix ; ▪ la liste complémentaire ; ▪ la liste provisoire des étudiants définitivement non admis à l'issue du 2nd groupe. <p>Publication des résultats provisoires des concours de l'expérimentation, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La liste des étudiants admis directement au stage validant (étudiants admis avant choix) ▪ Une liste complémentaire 	Le 8 Juillet 2024
<p>Période de choix pour les étudiants admis à l'issue des épreuves du second groupe : Confirmation de l'acceptation de leur admission dans une seule filière MMOPK ou IFSI/manip radio en précisant, lorsque leur nom figure sur plusieurs listes d'admission, la formation définitivement choisie.</p>	Du 8 Juillet au 15 juillet 2024 dernier délai sur appli web
<p>Publication des résultats définitifs du second groupe pour chaque filière MMOPK et chaque parcours ou groupe de parcours de formation antérieurs, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la liste des étudiants définitivement admis, ▪ la liste des étudiants définitivement non admis. <p>Publication des résultats définitifs des concours de l'expérimentation, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ La liste définitive des étudiants admis en stage ; ▪ La liste des étudiants définitivement non admis 	Lundi 15 juillet 2024